

comme il l'a lui-même d'ailleurs reconnu, qu'il ne tenait compte que des progrès réalisés et non pas des reculs enregistrés. Peut-être y a-t-il lieu d'attribuer ses propos à son état d'esprit. Qu'il me soit permis de dire en passant, puisque j'ai eu quelque expérience de la fonction qu'occupe actuellement le leader du gouvernement au Sénat, qu'il s'est bien acquitté de ses devoirs et que tous les sénateurs seront unanimes à le reconnaître.

Je profite de l'occasion pour exprimer la joie que j'ai éprouvée en apprenant, par le discours du trône, la prochaine visite de Sa Gracieuse Majesté la reine et de Son Altesse royale le prince Philippe. Tous les Canadiens s'en réjouissent. Je suis sûr que le Canada les accueillerait avec empressement, quel que soit le motif de leur visite, et point n'est besoin de dire qu'ils seront toujours bien reçus. Cependant, j'incline à partager les craintes exprimées par la *Gazette* de Montréal dans un article intitulé: *Dieu ait pitié de la reine*. L'auteur redoutait que l'itinéraire de la reine ne soit trop chargé. Pour ma part, je crains que, bien qu'elle ait accepté avec grâce, nous n'abusons de sa résistance physique. Mais j'ose croire que la question fait l'objet d'une étude très sérieuse et que mes craintes ne sont pas motivées.

La visite de la Reine m'amène à parler d'autre chose.

L'autre jour, en réfléchissant à ce que je dirais dans ce discours, je pensais attirer l'attention du premier ministre sur certains bruits que j'ai entendus bien souvent ces derniers temps: beaucoup de Canadiens se rengorgeaient à la perspective d'un titre précédant leur nom. Je voulais dire au premier ministre que je lui souhaitais assez de courage pour maintenir cette interdiction. J'estime que nous avons, au Canada, assez de distinctions sociales sans en ajouter. Mais on dit maintenant que le premier ministre s'est, lui aussi rangé à cette opinion. Bien que je n'aie pas vu son rapport, je me permets de le féliciter pour une initiative que, l'eût-il fallu, j'aurais pris moi-même. J'espère qu'il refusera de se laisser importuner à ce sujet. En adoptant cette position maintenant, il s'épargne bien des maux de tête pour l'avenir.

Avant d'aborder le sujet qui me tient spécialement à cœur, je voudrais revenir à un article du discours du trône qui annonce la présentation d'une mesure tendant à autoriser l'institution de postes de secrétaires parlementaires. Le principe ne serait pas très différent de celui qui régissait, sous le gouvernement précédent, la nomination d'adjoints parlementaires. Si l'on prévoit de définir exactement leur travail et leurs responsabilités, c'est pour le mieux. Il faudra évidemment attendre

que la mesure soit proposée pour en connaître les détails, mais je ne vois aucune objection de principe. Ce m'est pourtant une occasion de redire ce que j'ai souvent déclaré quand j'occupais le poste de leader du gouvernement au Sénat. Je crois qu'il est aussi vrai aujourd'hui qu'il l'était alors que, s'il faut nommer des adjoints ou secrétaires parlementaires, nous en avons plus besoin au Sénat qu'on en a besoin à la Chambre des communes. A cette époque, j'ai émis l'opinion qu'on en désigne six au Sénat, mais ma proposition n'a pas rencontré grand succès auprès du gouvernement dont j'étais membre. Lorsque cette question reviendra sur le tapis, je serai moins exigeant, mais je soulignerai encore les besoins du Sénat. Je mentionnerai qu'à l'autre Chambre il y a 23 ministres de la Couronne. Sauf erreur, la mesure législative proposera d'ajouter, peut-être 15 secrétaires parlementaires exclusivement pour la Chambre des communes qui comptera donc un nombre total de 38 ministres et secrétaires parlementaires. Ces secrétaires auront pour fonctions de fournir aux députés les renseignements relatifs aux mesures législatives et de répondre à leurs interpellations. Actuellement, notre Chambre ne compte ni membre du Cabinet ni secrétaire parlementaire. La proportion est de 38 à zéro. Toujours j'ai cru qu'en moyenne les sénateurs avaient sensiblement plus d'expérience et de connaissances des lois que la moyenne des députés. En exprimant cette opinion je n'entends pas manquer de respect envers les membres de l'autre Chambre. Néanmoins, lorsque, au Parlement, la Chambre des communes compte 38 ministres et secrétaires parlementaires à sa disposition tandis que le Sénat n'en compte aucun, la situation offre un si grand déséquilibre qu'elle porterait au ridicule ne fût-elle pas si grave. Lorsque j'étais le leader du gouvernement ici, il y a quelques années, j'ai admis que je me rendais compte de l'insuffisance des renseignements qu'on nous fournissait pour expliquer les mesures législatives et répondre aux questions avec la plus grande précision, en dépit de la grande compétence des gens qui m'entouraient et de ceux qui aidaient au chef de l'opposition.

A mon avis, il est foncièrement injuste de permettre une si grande différence entre les deux Chambres du Parlement. C'est absolument injuste. Autrefois c'était injuste quand j'étais leader du gouvernement et c'est encore plus injuste aujourd'hui parce qu'à l'époque le leader du gouvernement au Sénat faisait partie du cabinet, tandis qu'il n'en est pas ainsi actuellement. Je dirai au premier ministre, pour qui j'ai le plus grand respect, et au gouvernement qu'en tolérant un tel état de